



Région Centre

Le Président,

15.01.01

Communication du Président du Conseil Régional à la Séance Plénière Réunion du 05 février 2015 Contrat de Plan Etat/Région 2015-2020 : Point d'étape sur l'avancement des négociations

Le contrat de plan est l'outil privilégié de la relation contractuelle entre l'Etat et la Région. Il traduit les priorités partagées par l'Etat, la Région et les autres collectivités.

Il s'agit là d'une véritable occasion de mise en cohérence de l'action publique, en application d'une stratégie commune, au service de nos concitoyens.

Le contrat de Plan Etat/Région 2015-2020 fait suite au contrat de projets conclu pour la période 2007-2013.

A la séance plénière du 20 février 2014, nous avons adopté la prolongation, pour une année, du contrat de projets et je vous ai communiqué les éléments stratégiques co-élaborés entre les services de l'Etat et de la Région avec les partenaires institutionnels et socio-économiques régionaux au terme d'une concertation engagée entre décembre 2013 et janvier 2014.

Sur la base du mandat de négociation du Préfet de région, la concertation s'est poursuivie de manière intense avec l'ensemble des acteurs territoriaux concernés, le CESER et les parlementaires a eu lieu cet automne.

Grâce aux prises de positions et aux démarches de la Région, le pré mandat annonçant un engagement de l'Etat à hauteur de 258,235 millions d'euros puis le mandat officiel d'un montant de 309 millions d'euros, s'agissant des crédits de l'Etat, ont finalement été portés à 352 millions d'euros.

Une évaluation sociale et environnementale des mesures contenues dans le projet de contrat va être engagée par les services de l'Etat. Le projet de contrat fera parallèlement l'objet d'une consultation du public.

L'engagement de ces dernières modalités de procédure nous permet de prévoir un vote du contrat de plan 2015-2020 en avril 2015. Il est en effet indispensable de conclure au plus vite pour que les premières mesures puissent être engagées dans les meilleurs délais.

J'ai souhaité vous communiquer le projet de contrat, joint en annexe et vous inviter à en débattre. Il sera soumis à la consultation du public et tel qu'il a été élaboré à travers de nombreuses et constantes consultations avec le CESER, les exécutifs départementaux et d'agglomérations, l'ADEME, l'ARS, les agences de l'eau, SNCF-réseau...

Après les débats de notre assemblée, je vous demanderai de bien vouloir me donner acte de cette communication.

François BONNEAU